

There are no translations available.

Les villes de Bamenda et Maroua disposent désormais de leurs contrats de ville (et de leurs conventions d'application que sont le C2D et le BIP MINH DU). La cérémonie de signature de ces documents a eu lieu le vendredi 9 octobre 2020, dans la Salle Bibliothèque de l'Immeuble Ministériel n° 1. Les parties signataires étaient d'un côté, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Célestine Ketcha Courtès, et de l'autre, les maires de Bamenda (Paul Achombang Tambeng) et Maroua (Sali Babani). Dans leurs déclarations, les trois parties ont affirmé que chacune des deux villes a désormais à sa disposition « une feuille de route » pour son développement.

Le contrat de ville est non seulement un outil de mise en œuvre des documents de développement urbain, mais aussi une plateforme privilégiée de collaboration entre l'Etat et les Collectivités Territoriales Décentralisées. Il met en présence deux ou plusieurs parties qui s'accordent pour exécuter des programmes ou pour réaliser des projets.

Le premier contrat de ville a été signé en 2003 et la Communauté Urbaine de Limbé et ce qui s'appelait jadis le Ministère de la Ville.